Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2016
046-214600611-20161207-2016_0038-DE

MAIRIE



de CASSAGNES Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0038 - Objet: Délibération portant création d'emploi d'agent recenseur

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population pour l'année 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2151-1 à R. 2151-4;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ; Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

La création d'un emploi d'agent non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 1er janvier 2017 au 18 février

2017.

La rémunération de l'agent est fixée forfaitairement à 700,00 € net, les charges de cotisations et le salaire seront soumis aux différentes cotisations sociales en vigueur.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2016
046-214600611-20161207-2016_0039-DE

MAIRIE



de CASSAGNES Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0039 - Objet: <u>Délibération portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire</u>

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions nécessaires au fonctionnement.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2016
046-214600611-20161207-2016_0040-DE

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAVROL Thiorry MACUIN

William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0040 - Objet: <u>Deliberation pour acceptation du don de l'association</u> "Les amis de Saint Julien"

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la dissolution de l'assosciation de l'Eglise "Les amis de Saint Julien" et de la décision de l'assemblée générale du 30 octobre 2016 à 20h35 et des liquidateurs de faire don du patrimoine de l'association à la commune de Cassagnes.

L'actif de l'association " Les amis de Saint Julien" est constitué d'une somme de 3789,64 €uros détenus sur les comptes ouverts à la Banque Populaire Occitane.

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce don.

Considérant que le don dont il s'agit a pour but de financer l'entretien de l'Eglise de Saint Julien exclusivement, qu'il n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée,

Considérant la décision prise par les membres de l'association lors de l'assemblée générale tenue le 30 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

D'accepter le don fait à la commune de 3789,64 €uros par l'association "Les amis de Saint Juilen" aux clauses et conditions énoncées ci dessus.

De porter les sommes résultant de ce don au budget principal de la commune, en dépenses de la section de fonctionnement à l'article 7713.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2016 046-214600611-20161207-2016_0041-DE

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0041 - Objet: <u>Inscription du chemin de randonnée dit "Chemin des Lavoirs" au PDIPR</u>

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L 311 -3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du "Chemin des Lavoirs de Cassagnes ".

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire Bernard LANDIECH

Séance du 07 décembre 2016 - Délibération 2016_0041

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/12/2016
046-214600611-20161207-2016 0042-DE

MAIRIE



Département du Lot -Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016 0042 - Objet: Délibération pour amortissement de matériel de télécommunications

Monsieur le maire informe le conseil de l'achèvement des travaux d'enfouissement dans le bourg, sur une longueur de 156m, des trois fourreaux destinés au passage des câbles de communication et fibre optique par l'entreprise BEUZIT et propose d'amortir cette dépense d'investissement d'un montant de 5091,60 € HT selon une facture référencée BE100008/L16 en date du 10 octobre 2016.

Monsieur le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée à 15 ans selon le barème de l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- d'adopter la durée d'amortissement telles que défini ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

MAIRIE



CASSAGNES Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0043_BIS - Objet: <u>Vote de crédits supplémentaires nécéssaires aux réaménagements d'emprunts</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire, afin d'assumer les dépenses relatives aux réaménagements d'emprunts, de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-3344.75	
627	Services bancaires et assimilés		3344.75	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros		19.00 * 819.00	
2315 - 61	Installat°, matériel et outillage techni		- 19.00 * -819.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

^{*} Erreur matérielle

PREFECTURE DU LOT

Date de réception de l'AR: 02/02/2017

046-214600611-20161207-2016_0043_BIS-DE

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

MAIRIE



de CASSAGNES Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0043_BIS - Objet: <u>Vote de crédits supplémentaires nécéssaires aux réaménagements d'emprunts</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire, afin d'assumer les dépenses relatives aux réaménagements d'emprunts, de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-3344.75	
627	Services bancaires et assimilés		3344.75	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros		19.00 * 819.00	
2315 - 61	Installat°, matériel et outillage techni		- 19.00 * - 819.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

^{*} Erreur matérielle

PREFECTURE DU LOT

Date de réception de l'AR: 02/02/2017
046-214600611-20161207-2016_0043_BIS-DE

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Bernard LANDIEC



Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2016 046-214600611-20161207-2016_0043-DE

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0043 - Objet: <u>Vote de crédits supplémentaires nécéssaires aux réaménagements d'emprunts</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire, afin d'assumer les dépenses relatives aux réaménagements d'emprunts, de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

ONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-3344.75	
627	Services bancaires et assimilés		3344.75	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	IVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
2315 - 61	Installat°, matériel et outillage techni		- 19.00-810.00	
1641	Emprunts en euros		19,00 819.00	
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00



Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2016 046-214600611-20161207-2016_0044-DE

MAIRIE



CASSAGNES
Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016_0044 - Objet: <u>Délibération pour subvention au Collège de Prayssac dans le cadre d'un voyage scolaire.</u>

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 25 € <u>au collège d'istrie à PRAYSSAC</u> pour le voyage scolaire pédégogique à Brodeaux d'un étudiant résidant à Cassagnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cette subvention de 25 € et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2016 046-214600611-20161207-2016_0045-DE

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 07 décembre 2016

Membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 02 décembre 2016

L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH

<u>Présents</u>: Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN

Représentés:

Excusés: Delphine OLLIVIER

Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL

Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2016 0045 - Objet: Delibération pour demande de subvention DETR 2017

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser les travaux d'aménagement du cimetière et la création d'un columbarium dans le prolongement du cimetère actuel sur la parcelle C 811, propriété de la commune.

Le montant estimatif de cette opération, selon les devis ci-après détaillés, s'élève à 13 123,42 € HT.

- Fourniture et pose du columbarium selon devis n°27060 de l'entreprise GRANIMOND : 4356,00 € HT
- Création d'un accès et des allées vers le columbarium selon devis du 29/11/2016 de la CCVLV : 1493,92 € HT
- Pose d'une clôture et d'un portail selon devis de la SARL Servant & Fils n°3 : 1162,00 € HT
- Embellissement du mur et création d'un accès depuis le cimetière actuel selon devis de la SARL Delbreil Eric n°34-16 : 6111,50 € HT

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) :	3280,85 € (25%)
- Autofinancement :	9842,57 € (75 %)
TOTAL HT	13 123,42 €
TVA	2624,68 €
TOTAL TTC	15 748,10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de réaménagement du cimetière et de création d'un columbarium pour un montant HT de 13 123,42 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de l'État de 3280,85 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

DONNE au maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire par le Maire après dépôt en Préfecture et publication,

le13.12/2016